

# CO130 ACTUALITÉS DE LA COPROPRIÉTÉ - LOI ELAN

1

## OBJECTIFS

- **Appréhender** l'ensemble des modifications apportées par les nouvelles réglementations. Identifier la portée de la réforme, les points restants à améliorer et les modifications à venir.

## NIVEAU & PUBLIC

### SPECIALISATION

Administrateurs de biens, gestionnaire de copropriété

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en droit immobilier

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - LOI ELAN ET RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

- Reconnaissance des titres
- CNTGI
- Signalement par le syndic de toute atteinte à la dignité humaine

### II - ÉVOLUTION ANNONCÉE DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965

- Deux ordonnances à venir

### III - MESURE PROPRE À LA COPROPRIÉTÉ

- Définition du lot et du lot transitoire
- Naissance du statut et mise en route de la copropriété
- Nouveau droit accessoire aux parties communes
- Parties communes spéciales et parties communes à jouissance privative
- Fonds travaux : affectation des sommes
- Assemblée générale et modalité d'organisation
- Assemblée générale et mandat
- Assemblée générale et délai de notification du PV
- Effet du "bail solidaire" sur la copropriété
- Majorité pour le vote de travaux d'économie d'énergie
- Individualisation des frais de chauffage
- Observatoire des diagnostics
- Carnet numérique
- Extranet
- Extension de la déchéance du terme aux provisions travaux
- Modification de la prescription en matière de copropriété
- Extension des personnes habilitées à pénétrer dans les parties communes
- Modification des conventions art37 L65 sur les droits à construire

### IV - DIVERS

- Action oblique dans le cadre des violences conjugales
- Colonnes électriques